

ENERCOOP BELGIQUE SCRL

Dieweg 274

1180 Bruxelles

Numéro d'entreprise 0634.607.454

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INTERMIAIRE

DU 13.05.2019

Le conseil d'administration intérimaire d'ENERCOOP BELGIQUE s'est réuni le 13 mai 2019 au siège social de la société, situé à 1180 Uccle, Dieweg 274.

La séance est ouverte à 16h30.

I. Composition du conseil d'administration intérimaire

Sont présents les candidats administrateurs intérimaires suivants :

1. Mme Fabienne MARCHAL ;
2. Mme Christine GILAIN ;
3. Mme Martine HADDAD ;
4. M. Pierre VITRY ;
5. M. Mario HUSTINX ;
6. M. Emmanuel VAN DEN BERG ;
7. M. Olivier BROUWER.

Me Nicholas OUCHINSKY et Monsieur Alec MARECHAL, en leurs qualités d'administrateurs provisoires désignés par ordonnance du Président du tribunal de l'entreprise du Brabant wallon du 18 septembre 2018, assistent également à la réunion.

Madame MARCHAL assure la présidence du conseil.

Me Vardges KHANJARYAN est désigné en qualité de secrétaire.

M. Jacques RULMONT, candidat-administrateur, est excusé.

M. Patrick MERLIN, candidat-administrateur, est absent.

II. Points à l'ordre du jour

Il est à noter que les administrateurs provisoires, ont décidé de convoquer ce conseil d'administration en vue d'évoquer, avec l'ensemble des candidats administrateurs

intérimaires, l'ensemble des modalités de la transition de la gestion des activités d'ENERCOOP BELGIQUE.

Les points suivants ont, en conséquence, été mis à l'ordre du jour :

1. La transition des pouvoirs de gestion et de représentation de la société ;
2. L'organisation de la prochaine assemblée générale ordinaire en vue d'approuver les comptes 2018 de la société et soumettre à l'approbation des coopérateurs la désignation effective des nouveaux administrateurs d'ENERCOOP BELGIQUE ;
3. Divers.

III. Décisions

A. Quant à la transition des pouvoirs de gestion et de représentation de la société

a. Quant à la démission de Madame Nathalie PALM et des Messieurs Jean-François et Jean-Pierre MITSCH

Madame PALM et Messieurs Jean-François et Jean-Pierre MITSCH ont notifié leur démission du conseil d'administration d'ENERCOOP BELGIQUE aux administrateurs provisoires dans le cadre de l'exercice de leur mission.

Il est pris acte de ces démissions par le conseil d'administration intérimaire d'ENERCOOP BELGIQUE.

b. Quant au transfert du siège social d'ENERCOOP BELGIQUE

Les candidats administrateurs intérimaires ont décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse de Monsieur Mario HUSTINX, sise à 4400 Flemale, avenue du Fort 27.

c. Quant à la nouvelle composition du conseil d'administration intérimaire d'ENERCOOP BELGIQUE

Les candidats administrateurs intérimaires ont décidé de confier la présidence du conseil d'administration intérimaire à Madame Fabienne MARCHAL.

Les candidats administrateurs intérimaires ont décidé de confier la vice-présidence du conseil d'administration intérimaire à Monsieur Olivier BROUWER.

d. Quant à la gestion journalière d'ENERCOOP BELGIQUE

Les candidats administrateurs intérimaires ont décidé de confier la gestion journalière des affaires d'ENERCOOP à :

- Madame Fabienne MARCHAL ;
- Madame Christine GILAIN ;
- Monsieur Jacques RULMONT.

Monsieur RULMONT n'ayant pas pu être présent à la présente réunion, le conseil d'administration intérimaire devra recueillir l'accord de ce dernier en vue d'acter sa désignation.

Il est également convenu que les administrateurs provisoires transmettront aux administrateurs intérimaires identifiés ci-avant, toutes les correspondances relatives à ENERCOOP BELGIQUE qui leur seront adressées, et ce, à dater de la présente réunion.

Il est également convenu que Madame MARCHAL se chargerait de répondre à ces correspondances, en réservant une copie de ses réponses aux autres membres du conseil d'administration.

e. Quant à la transmission des documents nécessaires à la transition

Il est convenu que les administrateurs provisoires mettront en place, via DROPBOX, un dossier partagé comprenant l'ensemble des documents nécessaires à la transition et à la reprise, par les administrateurs intérimaires, de la gestion d'ENERCOOP BELGIQUE.

L'ensemble des administrateurs intérimaires confirment que toutes les personnes ayant, ou devant avoir, accès à ce dossier partagé, seront soumis au respect de la confidentialité.

B. L'organisation de la prochaine assemblée générale ordinaire

a. Quant à l'organisation de la prochaine assemblée générale d'ENERCOOP BELGIQUE.

Les candidats administrateurs intérimaires ont décidé que la prochaine assemblée générale d'ENERCOOP BELGIQUE serait convoquée, si possible, à la date du 21 juin 2019, au TOF THEATRE, à 1470 Genappe, rue de Charleroi 58.

Les candidats administrateurs intérimaires ont décidé que serait mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale d'ENERCOOP BELGIQUE les points suivants :

- La décharge aux administrateurs démissionnaires pour la période de janvier 2018 à septembre 2018 ;
- Les informations sur la mise en place du conseil d'administration intérimaire et la présentation des candidats ;
- L'évocation des problématiques statutaires d'ENERCOOP BELGIQUE.

b. Quant à l'appel des candidats observateurs d'ENERCOOP Belgique au sein de l'ASBL RESCOOP WALLONIE

Madame MARCHAL a invité l'ensemble des administrateurs intérimaires à proposer leur candidature en tant que « candidat observateur » pour ENERCOOP BELGIQUE au sein de l'ASBL RESCOOP WALLONIE.

Monsieur Mario HUSTINX et Monsieur Pierre VITRY ont manifesté leur candidature à cet égard.

Il a été pris acte de leur candidature.

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée à 18h40.